CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SI-04(07)

Réponse automatisée à des événements suspects

Juill. 2026

Votre gouvernement

Québec

SI

Intégrité des systèmes et des données

System and Information Integrity

SI-04(07) — Réponse automatisée à des événements suspects (PaFF)

Énoncés :

a. Informer [Affectation : personnel responsable de l'intervention en cas d'incident désigné par l'organisation (par nom ou rôle)] des événements suspects ayant été détectés
b. Prendre les mesures suivantes lors de la détection : [Affectation : mesures les moins perturbatrices définies par l'organisation visant à mettre fin aux événements suspects]

Responsable : COCD

Discussion :

Les mesures les moins perturbatrices comprennent l'envoi de demandes d'intervention du personnel.